

Cotisations formation sur la masse salariale 2019 - Assujetties au CCCA BTP

Entreprises Métropole et DOM (hors Alsace-Moselle)

	Moins de 11 salariés		11 -299 salariés		300 salariés et +		Nature des contributions
	BAT	TP	BAT	TP	BAT	TP	
CONTRIBUTION UNIQUE *	0,55%		0,70 %	0,78%	0,70 %	0,78%	PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, ALTERNANCE, CPF, PIC, CEP, PROJETS DE TRANSITION PROFESSIONNELLES
CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE	0,35 %		0,20 %	-	-	-	CONVENTIONNELLE <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la santé et de la sécurité au travail Création, gestion, reprise ou transmission d'entreprise Transition écologique et énergétique ...
	0,90%		0,90%	0,78%	0,70%	0,78%	TOTAL CONTRIBUTIONS LÉGALES + CONVENTIONNELLE
1% CPF CDD	1% de la masse salariale CDD						
CSA**	-	-	Entreprises de plus de 250 salariés et quota alternants <5%				FINANCEMENT DE L'ALTERNANCE
CONTRIBUTION VOLONTAIRE	-	-	Calculée en fonction de vos besoins, elle donne accès à une offre de services spécifique et à un co-investissement formation supplémentaire				VOLONTAIRE <p>Gérée pour le compte de l'entreprise, elle permet notamment d'optimiser le financement de votre plan de formation</p>
CCCA BTP	0,30 %	0,22%	0,30%	0,22%	0,30%	0,22%	APPRENTISSAGE - FPI (hors TA)

* Année blanche de Taxe d'Apprentissage sur la masse salariales 2019

** Taux variables en fonction du quota alternants

Cotisation collectée et gérée par Constructys

Cotisation collectée et gérée par le CCCA BTP